eretaires d'Etat de Sa Majeſté ; & comme les Directeurs ſe propoſoient de mettre le contenu de cette lettre ſous les yeux des Actionnaires, ainſi que le Lord l'avoit deſiré, il les pria de vouloir bien attendre une demi-heure, afin qu'on pût en faire un extrait : il ajouta que quoique ce ne fût point là l'objet pour lequel ils avoient été convoqués, il eſperoit cependant qu'ils en feroient le premier ſujet de leurs délibérations.

L'Aſſemblée acquieſça à cette demande, & à midi & demi le Secretaire fit la lecture de cet extrait, dont voici le contenu.

» Que les Miniſtres de Sa Majeſté avoient » pris en conſidération la Commiſſion par » laquelle la Compagnie avoit nommé » trois Surintendans pour l'Inde, & qu'il » leur paroiſſoit que cette Commiſſion étoit » illégale à quelques égards, ou du moins » dangereuſe, en ce qu'elle donnoit à ces » trois Officiers un pouvoir trop abſolu ; » que dans une réponſe que lui (Lord » Weymouth) avoit reçue des Directeurs, » relativement à la nomination d'un Officier » de Marine, muni de pleins pouvoir pour » régler dans l'Inde toutes les affaires de » Marine, il avoit été ſurpris de voir que » les Directeurs n'euſſent pas entierement » accédé à cette propoſition ; qu'il les prioit » de délibérer de nouveau ſur la Commiſ- » ſion en général, & de faire connoître » aux Actionnaires, en ſon entier le der- » nier article de leur lettre, & principale- » ment la clauſe par laquelle il ſeroit donné » des pouvoirs illimités à un Officier de » Marine.

A l'occaſion de cette lettre, il fallut rendre compte d'une longue correſpondance qui s'étoit paſſée entre le Miniſtère & les Directeurs ſur l'article en queſtion, ce qui prit beaucoup de temps.

Les Directeurs s'excuſerent de ce qu'ils ne s'étoient pas conformés littéralement à la requiſition du Miniſtère, en alléguant que quoiqu'ils fuſſent diſpoſés à donner à un Officier de Marine un certain degré de pouvoir, conjointement avec le Gouverneur & le Conſeil de Bengale, ils avoient héſité cependant à ſatisfaire pleinement les Miniſtres, en donnant des pouvoirs amples & illimités, dans la crainte de donner trop d'autorité à une ſeule perſonne ; que pour ce qui regardoit la légalité de la Commiſſion, ils avoient demandé à ce ſujet l'opinion d'un grand Magiſtrat, (M. Yorck) & qu'il avoit déclaré qu'elle étoit légale en tous points.

Les Actionnaires firent à ce ſujet pluſieurs obſervations ; mais voyant qu'elles meneroient trop loin, & que ſi l'on vouloit prendre une réſolution définitive, il falloit des délibérations plus longues, ils renvoyerent, d'un conſentement unanime, l'examen ultérieur de cette affaire au Mardi 15 de ce mois, & ils prierent les Directeurs de choiſir & de produire toutes les lettres & tous les papiers qui pourroient donner quelque lumiere ſur un objet auſſi intéreſſant.

Dans une des lettres du Secretaire d'Etat, il étoit beaucoup queſtion de la ſituation inquiétante des affaires de la Compagnie dans le Golfe Perſique ; c'étoit une nouvelle ignorée de toute l'Aſſemblée, & même des Directeurs qui ne ſont point du Comité ſecret : on empêcha d'achever la lecture de cette lettre, de peur qu'elle ne causât une alarme capable de diminuer le prix des actions.

Il s'eſt tenu le 15 Aſſemblée générale des Actionnaires à l'Hôtel de la Compagnie des Indes, pour examiner de nouveau la nomination propoſée par le miniſtère d'un Officier de Marine chargé de pleins pouvoirs, pour régler dans l'Inde toutes les affaires concernant la Marine. L'examen de cette affaire a excité des conteſtations très-vives qui continuoient encore au départ des lettres de ce jour.

Pour juger de l'accroiſſement conſidérable du Commerce de la Compagnie des Indes, il ſuffit d'obſerver qu'elle n'avoit pas ſeize Vaiſſeaux à ſon ſervice il y a vingt ans, & qu'elle en a actuellement depuis 60 juſqu'à 70, tant en Angleterre que dans l'Inde, ou en route.

On compte que les territoires que la Compagnie poſſéde actuellement dans l'Inde ont un millier de milles de longueur & environ ſix cents de largeur.

▲

PARIS. 23 Août 1769.		MARSEILLE. le 9 Août.		BORDEAUX. 14 le Août.	
Amſterdam,	54 ¾ 5 8	Londres, .	31 ½ 5 8e		
Lond. . .	32 15 16	Amſt. . .	53 7 8 54	Amſt. . .	55 1 16e
Hambourg, . .	180 ¼	Cadix, . .	15 4		
Madrid, .	15 6	Madrid, . .	15 5	Lond. . .	32 ⅛ *arg.*
Cadix, . .	14 19 6	Livourne, .	98 ½.		
Livourne, .	96 ¾	Naples . .	86	Hamb. . .	26 7 8e
Lyon, . .	⅛ b.	Gênes, . .	96 ½.		
		Paris, 1 p. ⅝ b.		Paris, court	¼ p ⅝ p.
		Lyon. Août, 1 p. ⅝ b.			
		Montpellier, au p. 60 j.			
		Piaſtres, . .	49 10		

ARRÊT

DU CONSEIL D'ETAT DU ROI,

Concernant le Commerce de l'Inde.

Du 13 Août 1769.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

Le Roi s'étant fait repréſenter, en ſon Conſeil, les délibérations priſes dans les Aſſemblées générales des Actionnaires de la Compagnie des Indes, des 14 & 29 Mars, 3 Avril & 8 du préſent mois, enſemble les mémoires & états de ſituation de ladite Compagnie, dreſſés par les Députés choiſis par leſdits Actionnaires, dans leur Aſſemblée du 14 Mars, conjointement avec les Syndics & Directeurs, Sa Majeſté a reconnu que la Compagnie n'a fait juſqu'à préſent aucunes diſpoſitions pour ſe mettre en état d'approviſionner les Iſles de France & de Bourbon, & pour remplir l'obligation que lui impoſe ſon privilége de faire ſans diſcontinuation ſon Commerce des Indes : Que ce défaut de précaution ne vient point de la négligence des Syndics & Directeurs, & & qu'il eſt la ſuite du manque de fonds dont ils aient pu diſpoſer pour le Commerce ; mais que depuis la premiere Aſſemblée du 14 Mars, les Actionnaires inſtruits de leur ſituation n'avoient préſenté aucuns moyens admiſſibles de ſe procurer les fonds néceſſaires pour pourvoir aux dépenſes des armemens de la préſente année, juſqu'au jour de la derniere Aſſemblée, dans laquelle a été lu un Mémoire contenant différens plans d'emprunts, pour l'examen deſquels il a été nommé des Députés : Sur quoi Sa Majeſté s'étant fait repréſenter ledit Mémoire, & après l'avoir examiné en ſon Conſeil, a jugé que de trois projets d'emprunt propoſés, les deux premiers ne pouvoient être admis, & que l'examen que pourroit mériter le troiſième, ainſi que les oppoſitions qu'il pourroit éprouver de la part des Actionnaires, les diſcuſſions qu'elles occaſionneroient, & enfin ſon exécution dans le cas où il ſeroit jugé pouvoir être admis, entraîneroient des délais & abſorberoient le temps propre aux expéditions pour l'Inde, en ſorte que les Colonies des Iſles de France & de Bourbon, & les Sujets de Sa Majeſté répandus dans les différens Comptoirs de l'Inde, ſeroient expoſés à manquer de ſubſiſtance & des objets de conſommation les plus néceſſaires, & qu'il en réſulteroit une interruption totale du Commerce de la Nation Françoiſe dans

l'Inde. A quoi étant néceſſaire de pourvoir: Ouï le rapport du ſieur Maynon d'Invau, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur Général des Finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui ſuit:

ARTICLE PREMIER.

L'exercice du privilége exluſif de la Compagnie des Indes, aux Iſles de France & de Bourbon, aux Indes, à la Chine & dans les mers au delà du Cap de Bonne-Eſpérance, ſera & demeurera ſuſpendu juſqu'à ce qu'il en ſoit, par Sa Majeſté, autrement ordonné.

II. Toutes les Places & Comptoirs de l'Inde continueront d'être régis, comme ci-devant, par les Conſeils, Sous Marchands & Employés de la Compagnie, que Sa Majeſté a confirmés, en tant que de beſoin dans toutes leurs fonctions, aux mêmes droits, prérogatives & autorité dont ils ont joui juſqu'à préſent.

III. Tous les Sujets de Sa Majeſté, pourront librement négocier dans les differentes parties de l'Inde, à la Chine, & dans les mers au-delà du Cap de Bonne-Eſpérance, y envoyer, ſur leurs propres Vaiſſeaux, tous effets, argent & marchandiſes, & faire revenir en France, leurs Vaiſſeaux chargés des denrées & marchandiſes de l'Inde, de la Chine, & de tous les pays au delà du Cap de Bonne Eſpérance; à la charge, par eux de prendre des paſſeports qui leur ſeront delivrés gratuitement & ſans frais, leſquels contiendront les noms des Armateurs, des Capitaines & des Vaiſſeaux, le port en tonneaux & les lieux d'où ils devront être expédiés. Les Capitaines deſdits Vaiſſeaux ſeront tenus de repréſenter leſdits paſſeports aux Commandans des Iſles de France & de Bourbon, & aux Conſeils & Employés des différens Comptoirs dans leſquels ils relâcheront; ſeront au ſurplus leſdits Armateurs & Capitaines, tenus de ſe conformer aux Réglemens particuliers, que Sa Majeſté jugera convenables pour l'exercice de ce Commerce.

IV. Les Armateurs qui deſireront obtenir leſdits paſſeports, adreſſeront à cet effet leurs mémoires, ſignés d'eux, au Secretaire d'Etat ayant le département de la Marine, ou aux Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes; ſeront leſdits mémoires, ſur le champ communiqués aux Députés des Villes de Commerce à Paris, pour, par leſdits Députés, prendre dans les Ports des inſtructions & renſeignemens s'ils les jugent néceſſaires & donner enſuite leurs avis ſur leſdits mémoires, leſquels avis demeureront attachés à l'original deſdits paſſeports.

V. Les Armateurs pour le Commerce de l'Inde, ne pourront faire le retour des Vaiſſeaux & marchandiſes, provenant dudit Commerce, que dans le Port de l'Orient. Dans le cas où ils ſeroient obligés, par quelqu'accident, d'entrer dans d'autres Ports du Royaume, ils ne pourront y débarquer leurs marchandiſes, & ils ſeront tenus de ſe rendre dans ledit Port de l'Orient: Et ſi le Vaiſſeau n'étoit pas en état de reprendre la mer, les marchandiſes ſeront dépoſées dans un magaſin, ſous la garde des Commis & Prépoſés de l'Adjudicataire des Fermes, d'où elles ſeront tranſportées à l'Orient, ſous acquit à caution.

VI. Toutes les marchandiſes provenant du Commerce de l'Inde, ſeront aſſujetties, à l'entrée du Royaume, aux droits portés au tarif que Sa Majeſté ſera inceſſamment arrêter en ſon Conſeil; leſquels droits ſeront payés indépendamment de ceux ci devant établis.

VII. Les vaiſſeaux, vivres & marchandiſes qui ſeront deſtinés pour le Commerce de l'Inde, jouiront de tous les avantages, exemptions & entrepôts acordés pour le Commerce des Colonies de l'Amérique, en rempliſſant les formalités preſcrites par les Réglemens, & notamment par les Lettres-Patentes du mois d'Avril 1717; & les armemens ne pourront être faits que dans le Port de l'Orient, & dans ceux permis pour le Commerce deſdites Colonies.

VIII. Les Syndics & Directeurs actuels, continueront d'adminiſtrer, comme ci-devant, toutes les affaires de la Compagnie des Indes; Sa Majeſté ſe reſervant de ſtatuer ſur le ſurplus de ce qui intereſſe les Actionnaires, après qu'Elle ſe ſera fait rendre compte des obſervations que feront les Députés, qu'ils en ont chargés par leur délibération du 8 de ce mois. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à

—

Compiegne le treize Août mil ſept cent ſoixante-neuf. *Signé*, PHELYPEAUX.

AVIS INTÉRESSANT

AU COMMERCE.

Extrait par tranſlat de la Gazette Hollandoiſe de Roterdam.

ARTICLE DE ROTERDAM.

On a trouvé inſéré dans le *Lloyds Evening poſt* & *Britiſch-Chronicle* du 1^er^ Août, ſous l'article de Londres, ce qui ſuit.

» Il eſt trés remarquable que plus de 30 » Négocians de cette Ville ont reçu ordre » de *Carl. Juſt. Eikert* & *Johann Chriſt. Otto*, » tous deux de Stettin, pour

50 à 60 barils de Riz,
6 à 8 caiſſes Piment,
8 à 10 balles Cochenille,
3 à 5 balles de Poivre,
1000 livres Indigo,

» & pluſieus autres marchandiſes; les let- » tres contenant les ſuſdits ordres étoient » ſous enveloppe de lettres de recommandation, ſignées *Heinrich Eberhard Græffe* & » *Compagnie*, à Hambourg; partie du montant deſdites marchandiſes devoit être tirée » ſur ladite Maiſon de Hambourg, & le » ſurplus ſur *Jacob Fred. Luden* d'Amſterdam, qui avoit également écrit à tous les » Négocians qui avoient reçus ces ordres, » qu'il feroit honneur aux traites qu'on ſeroit ſur lui. On eſtime que chaque ordre » pouvoit monter de 1000 à 3000 livres » ſterlings.

De plus, ledit *Carl. Juſt. Eikert*, de Stettin a envoyé, ſous couvert du ſuſdit *Heinrich Eberhard Græffe* & *Compagnie*, de Hambourg des lettres à plus de douze Négocians de Roterdam, toutes du même contenu, pour l'achat & envoi de vingt à vingt cinq laſts de harengs, & de ſe prévaloir du montant, trois mois après le chargement, ſur le ſuſdit *Jacob Fred. Luden*, d'Amſterdam.

Quelques Maiſons de Rouen ayant dû recevoir lettres des ſuſmentionnés *Carl. Juſt. Eikert*, de Stettin, & *Jacob Fred. Luden*, d'Amſterdam, avec des ordres & indications dans le goût ci deſſus. On croit devoir, pour le bien du Commerce, rendre public l'Avis reçu de Hollande à l'occaſion d'une information ſur le compte de ces Avanturiers.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 23 Août 1769.*

Or de Portug. à . .	714			marc.
Du Mexique à . . .	706			
Du Perou à . . .	698			
Les guinées à . . .	712			
Ducats à	97			
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	10		once.
Or à 20 karats à . .	82			
L'argent à 11 & 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 & 10 gr. à	51	10		
Piaſtres, à	48	10		

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Août 1769.	*Luudi 21.*	*Mardi 22.*	*Mercredi 23.*
Ac. des Indes.	1060	1070	1070
Emp. de la Com.			365
Prom. à 5 p ⅝.			27 ½
Prom. à 4 p ⅝.	50	50	50 ½
Ac. des Fermes.	877 ½	872 ½	875 ½ 70
2ſ. p. l. du Dix.	6 ½		6 ½
3e. Loterie.			
Annuités.	298	299	298
Coup. d'An.			60
Emp. de 50 mil.	45 ½	45 ½	45
Emp. de 30 mil.	49	49	
Col. 1759.	50	50	50
Canada.	55	55	55
4e. L. Epoques.	14 ½	14 ½	14 ½
Nouette.	46	46	46 ½
Ac. de la caiſſe			
tirage de la C.			3e 380 4e 340 ſe (330
2e Lot. Comp.			
Bretagne.			
Languedoc.			
A 3 p. ⅝ ſ. l. cuirs			
A 3 p. ⅝ ſ. l. Poſt.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 68.

DE NANTES.

ARRIVÉE de Navires.

DU 4 au 11 Août 1769, il eſt entré dans ce Port 13 Navires François & 1 Etranger, ſçavoir, la *Roſalie* de 100 tonneaux, Capitaine *Coton*; le *Saint Domingue* de 400 tonneaux, Capitaine *Maillard*, venant tous deux du Port au Prince; le *Néceſſaire* de 150 tonneaux. Capitaine *More*, venant de Saint Marc; la *Catherine* de 200 tonneaux, Capitaine *Terrien*, venant de la Guadeloupe, chargé avec les autres de 1093 bariques 16 quarts de ſucre brut, terré & tête, 240 futailles 1 barique de café, 140 balles & ballots de coton, 13 futailles d'indigo, 45 cuirs ſecs en poil, liqueurs, ſirops, confitures; les *Trois Sœurs* de 170 tonneaux, Capitaine *Belanger*, venant de Marſeille à la conſignation de MM. *Hamart* & *Lamaigniere*, chargé de 210580 livres de ſavon, 40 futailles d'huile d'olive, coton filé & en laine, noix de galles, dattes, verdet, manne, ſoufre, marbre, citrons confits, droguerie, bouchons de liege, 23 caiſſes de vin, 1 baril de becafigues ou petits oiſeaux; le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *Jean-Martin Dionic*, venant de Belle-Iſle avec ſardines preſſées; l'*Aimable Madeleine*, Capitaine *François Guyet* venant de Dunkerque avec marchandiſes pour Guinée, quincaillerie, mercerie, fil blanc, vin d'Eſpagne, pipes, amidon, tôles vernies, lin, toiles blanches & rayées; le *Gueſtan*, Capitaine *Vincent Rouſſel*, venant de Bayonne chargé de reſine; la *Sainte Anne*, Capitaine *Olivier le Piſquier*, venant de Breſt & de Sarzeau avec liqueurs, ſirops & confitures; le *Dauphin*, Capitaine *Pierre Canot*; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Vivien Fraperie*, venant tous deux de Marans avec peaux de bœufs, de vaches & de moutons, jambons, terre à fayance & 30 tonneaux de froment, le *Hazard*, Capitaine *Amy Joly*, venant de Bordeaux avec farines, bouchons de de liege, jambons, liqueurs, eau de-vie & 13 tonneaux de vin; la *Sainte Anne*, Capitaine *François Macé*, venant de l'Iſle de Ré avec morues ſeches; la *Nouvelle Récompenſe* de 80 tonneaux, Capitaine *Jacob Dahlſtrom*, venant de Stockholm avec planches, brai gras, fer en barres & en paquets.

DÉPART de Navires.

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 5 Navires François & 3 Etrangers; ſçavoir, des François, l'*Etoile* de 180 tonneaux, Capitaine *Gourdel*, allant en Guinée; la *Cigale*, de 250 tonneaux, Capitaine *Millau*, allant au Cap; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Thomas Claude Lachetier*, allant à Porto avec peaux de veaux corroyées & ſeigle; la *Ville de Nantes*, Capitaine *Joſeph Cadou*; la *Poſte*, Capitaine *François Durand*, allant tous deux à Dunkerque chargés de café, indigo, ſucre brut & terré; des Etrangers, le *Deſir de la Mer* de 90 tonneaux Capitaine *Cornelis Thyſſen*, allant à Amſterdam avec café, ſucre brut & pois gris; le *Chagrin* de 140 tonneaux, Capitaine *Johan Frederick Berthold*, allant à Dantzick avec indigo, ſucre brut, rhubarbe, café & ſirop; l'*Ulyſſe*, de 100 tonneaux Capit. *Bengt Ahlbam*, allant à Stockholm avec ſucre brut & terré.

DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différentes Villes Françoiſes & Etrangeres, tant par terre que par mer, pendant le mois de Juillet 1769 : ſçavoir;

PAR TERRE.

Pour *Strasbourg*, 2031 livres d'indigo; pour *Marſeille*, 967 liv. dito; pour la *Suiſſe*, 316 liv. de rocou; pour *Geneve*, 5122 livres de cacao; pour *Nancy en Lorraine*, 372 liv. d'indigo; pour *Francfort ſur le Mein*, 2501 liv. dito; pour *Baſle en Suiſſe*, 10326 liv. dito, 14023 liv. de café; pour *Chambery en Savoye*, 1224 liv. de café.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 395 bariques 8 quarts de ſucre brut, 878 bariques 10 quarts de ſucre

blanc, 29345 liv. d'indigo, 1007260 liv. de café, 1759 liv. de cacao, 1060 livres de rocou; pour *Amſterdam*, 524 bariques 11 quarts de ſucre brut, 1027 bariques 37 quarts de ſucre blanc, 4625 liv. d'indigo, 201221 liv. de café; pour *Roterdam* 585 bariques 7 quarts de ſucre brut, 25 bariques 2 quarts de ſucre blanc, 690 livres d'indigo, 12457 liv. de café; pour *Stetin*, 356 bariques 3 quarts de ſucre brut, 609 bariques 4 quarts de ſucre blanc, 4034 liv. d'indigo, 49940 liv. de café, 859 liv. de cacao, 350 liv. de rocou; pour *Stockholm*, 50 bariques de ſucre brut; pour *Bilbao*, 30 bariques de ſucre blanc; pour *Norkoping*, 461 liv. d'indigo; pour *Copenhague*, 735 livres d'indigo, 18795 livres de café; pour *Gottembourg*, 632 liv. d'indigo; pour le *Havre*, 2442 liv. de café, 147 liv. de cacao; pour *Londres*, 13615 liv. d'indigo; pour la *Souabe*, 320 liv. dito; pour *Bayonne*, 8 bariques de ſucre blanc, 7291 liv. de cacao; pour *Brême*, 10 bariques de ſucre brut, 30 bariques de ſucre blanc, 3700 liv. d'indigo, 258178 liv. de café, 321 liv. de cacao; pour *Saint Sebaſtien*, 4 bariques de ſucre blanc; pour *Dantzick*, 35 bariques de ſucre brut, 2989 liv. d'indigo, 174657 livres de café; pour l'*Eſpagne*, 23 bariques de ſucre blanc, 1587 liv. de cacao; pour *Elzeneur*, 10344 liv. de café; pour *Konigsberg*, 1876 liv. dito; pour *Drontheim*, 794 liv. dito; pour *Petersbourg* 2213 liv. dito; pour *Anclam*, 11065 liv. dito; pour *Friderickſtadt*, 2094 liv. dito; pour *Lubeck*, 9191 liv. dito; pour *Bergues en Norwege*, 8569 liv. dito; pour *Hanſein*, 1104 liv. dito.

Il a été exporté pendant le même mois en menus grains & farines, pour l'*Eſpagne*, 39975 quintaux de maïs & 6445 quintaux de farines; pour *Amſterdam*, 690 quintaux de légumes.

Il eſt entré à Bordeaux dans le cours de Juillet, venant de l'Etranger par mer, 1032825 liv. de froment, 2555180 liv. de ſeigle, 24456 liv. de farines, 45630 liv. d'avoine, 72215 liv. de feves & autres légumes.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 24 au 31 Juillet 1769, il eſt entré dans ce Port 25 Bâtimens François & 1 Etranger, venant de Dunkerque, de Saint Valery, de Breſt, de Cadix, de Smyrne, de Meſſine, de Barlette, de Naples, de Civita Vechia, de Livourne, de Carthagene, d'Almerie, de Valence, de Barcelonne, de Port-Olivier, d'Oneille, de Nice, de Cette, d'Arles & de Martigues, chargés de diverſes marchandiſes d'épiceries & autres; mais parmi ces différens Bâtimens l'*Adélaïde*, Capitaine *François Blanc* de Marſeille, venant de Livourne; le *Saint Antoine*, Capitaine *Claude Sourd* d'Arles, venant de Carthagene, apportoient tous deux 900 charges de bled & autres marchandiſes.

NAVIRES EN ARMEMENT.

DE NANTES, *le* 11 *Août* 1769.

Les Navires François la *Plaine de Léogane* de 300 tonneaux, Capitaine *David*, Armat. MM. *Arnous*; le *Port au Prince* de 350 tonneaux, Capitaine *Hardi*, Armateur M. *C. Chancerel*; le *Commerce* de 160 tonneaux, Capitaine *Perron*, Armateurs MM. *Portier*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour Léogane, le ſecond pour le Port au Prince, & le troiſieme pour Guinée.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port 5 Navires Etrangers, ſçavoir, l'*Eſpérance* de 105 tonneaux, Capitaine *Pierre Lorredo*, le ſieur *Gros*, Courtier pour Bilbao; la *Proſpérité*, de 160 tonneaux, Capitaine *Adrian Slendik*, Interpréte le ſieur *Boudet*, pour Middelbourg; le *Diſtelboom* de 120 tonneaux, Capitaine *Johannes Jans Bakker*, Interpréte le ſieur *Odiette de la Bauche*, pour Roterdam; la *Marie Eléonore* de 100 tonneaux, Capitaine *Olaus Bleckman*, Interpréte le ſieur *Van Neunen*, pour Gothembourg; les *Trois Freres* de 80 tonneaux, Capitaine *Olaus Siolin*, Interprete le ſieur *Odiette de La Bauche*, pour Hambourg.

DU HAVRE, *le* 15 *Août* 1769.

Il ſe trouve en charge dans ce Port 4 Navires François, ſçavoir, la *Baronne d'Andevanne* de 150 tonneaux, Capitaine *Mainviel*, pour la Guinée & qui partira le plutôt poſſible; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Savary*, Armateur M. *Ph. Duval*, pour la Martinique; l'*Aimable Marguerite*, Capitaine *Ancel*; Armateurs MM. *veuve Maley* & Compagnie, pour la Martinique & la Guadeloupe, qui partiront tous deux à la fin de Septembre; le *Michel François* de 200 tonneaux, Capitaine *Clouet Dubuiſſon*, pour aller en droiture à la Martinique & deſtiné à partir au commencement d'Octobre. Ceux qui voudront s'embarquer ou charger des marchandiſes ſur ce Navire qui eſt très-fin voilier & fort commode pour des Paſſagers, pourront s'adreſſer à Paris a M. *Vendenyver freres* & Compagnie; a Rouen à MM. *Garvay* & Compagnie; & au Havre à M. *Dubuiſſon*, Capitaine.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 29 Août.

AGRICULTURE.

SUITE

Du Compte rendu à la Séance publique du 17 Mai 1765, par M. Selebran l'aîné, alors Secretaire Perpétuel du Bureau de Brive.

M. Legros ouvrit la Séance neuvième par la lecture d'un Mémoire sur l'hydropisie des bêtes à laine, maladie épidémique qui en fait périr un grand nombre dans cette Election, durant l'hyver & au commencement du printemps. Pour développer avec ordre, & sur des principes certains, les causes de cette maladie, cet habile Chirurgien commença par examiner, premièrement, la nature ou constitution des bêtes à laine; en second lieu, la nourriture qui convient à leur tempérament; troisiémement, le sol de cette Election & les qualités des herbes que produit le terrein qui est destiné aux pâturages; & après avoir démontré que ces herbes, les unes par leur nature, les autres par un vice local, contrastent avec celles qui sont propres à la nourriture des bêtes à laine, il fait connoître celles qui sont malfaisantes par elles-mêmes, celles qui sont bonnes de leur nature, & apprend à remédier au vice local de ces dernieres.

La façon dont M. Legros parle de la constitution des bêtes à laine, annonce un Anatomiste qui est parfaitement au fait de la contexture des parties de ces animaux & de leurs fonctions. La chair du mouton, dit-il, est courte & ferme; elle est courte, parce que les fibres musculaires en sont coupées de distance en distance par des intersections tendineuses; elle est ferme, parce que les fibres en sont fort rapprochées. Cette disposition constitue une grande résistance à l'impulsion des fluides qui les parcourent, & rend leur circulation fort lente. La lenteur de la circulation des liqueurs est cause que les principes en sont peu brisés, & de-là toutes les especes de lymphes conservent dans cet animal un caractére glaireux, très disposé à engorger le tissu serré de ses parties, principalement des viscères, dont la texture est délicate & peu soutenue, & la langueur de leurs fonctions accumulant les sérosités, constitue aux bêtes à laine un tempéramment humide & froid.

La nourriture de ces animaux doit donc être abondante, selon ce Chirurgien, en principes secs, chauds, actifs, & qui aient en eux un sel développé & piquant, capable par ses pointes d'exciter une puissante oscillation de leurs organes; & dans l'énumération qu'il fait des plantes qui leur conviennent, & de leurs propriétés, il est aisé d'appercevoir un Botaniste intelligent, qui a une connoissance fort étendue des simples & de leur vertu.

M. Legros présente ensuite, comme dans un tableau géographique, la situation & la forme de ce pays, & fait voir que dans presque toute cette Election on n'abandonne à la nourriture de ces bestiaux que des vallons marécageux, ou les revers mal exposés des montagnes qui ne produisent que

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

des herbes malſaines à l'ombre des arbres dont elles ſont couvertes.

Pour ſuppléer à ce défaut, l'Auteur propoſe d'employer les bordures des vignes & des champs les mieux expoſés, ou de deſtiner dans chaque domaine un terrein convenable à la culture de certaines plantes qu'il indique, & qu'on pourroit faire ſécher à l'ombre, pour les diſtribuer aux troupeaux durant l'hyver & au commencement du printemps, ſaiſons qui, par l'abondance des pluies & le peu de force du ſoleil, ſont peu propres à leur donner une nourriture ſaine.

M. Legros fait voir encore que la mauvaiſe diſpoſition & la malpropreté de nos bergeries accélerent l'effet pernicieux de leur nourriture, & il propoſe des ſoins peu diſpendieux, au moyen deſquels on obtiendra non-ſeulement des troupeaux plus nombreux, mais une récolte de laine plus abondante & infiniment meilleure.

Je ne parlerai point ici de la recette qu'il donne dans ſon Mémoire, d'une eſpece de pain qu'il a imaginé, & qu'il ſe promet devoir être un préſervatif contre l'hydropiſie des bêtes à laine. Le Bureau arrêta qu'il fourniroit aux frais d'une douzaine de ces pains, qu'on les diſtribueroit dans les douze Paroiſſes les plus voiſines de Brive, & qu'on n'en donneroit qu'à un ſeul Particulier de chaque Paroiſſe, avec défenſes à lui d'en faire part à ſes voiſins. M. Legros demanda qu'on prît ces précautions, pour mieux s'aſſurer de la bonté de ſon reméde. Son Mémoire tend, Meſſieurs, comme vous voyez, à perfectionner une des principales branches du Commerce interieur du bas Limouſin, qui pourroit devenir la ſource de la ſubſiſtance d'un grand nombre de pauvres familles, & rendre nos récoltes plus abondantes, en multipliant le meilleur des engrais.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE

D'un Laboureur Bas-Normand à M. Sarcey de Sutieres.

Je ſuis perſuadé, Monſieur, que vous tirez des Communes de Villeparifis tous les avantages que vous vantez; vous y apportez les mêmes ſoins qu'un Propriétaire particulier prendroit de ſes herbages.

J'aime à voir tous les Riverains concourir avec vous à la conſervation de ce pâturage, en relever & curer les foſſés, répandre ſur le ſol les terres que fournit ce curage, faire paſſer la herſe à pluſieurs repriſes, pour bien étendre les fouilles des taupes, rechauſſer, par ce moyen, les plantes, & mêler les différens engrais des beſtiaux. D'après ces détails, on peut conclure que les Communes de Villeparifis ſont les ſeules de tout le Royaume qui ſoient ſi bien ménagées. J'ajouterai même, ſans crainte d'en être démenti par aucun des Riverains des Communes, que ce ſont les ſeules dont on prenne quelques ſoins. Je ſerois diſpoſé à croire que cette Commune eſt enclavée par trois ou quatre grandes fermes, dont les Propriétaires ou les Fermiers ont un intérêt égal à veiller à la conſervation de ce pacage. Comment ſeroit-il poſſible qu'une grande quantité d'Uſagers, dont l'étendue des propriétés eſt néceſſairement très inégale, s'accordaſſent enſemble pour faire exactement & ſans conteſtation, la portion de travail qui tombe naturellement à la charge de chacun? Cela ne me paroît poſſible que dans la ſpéculation.

Je conçois, Monſieur, tout le crédit & l'aſcendant que doivent vous donner dans le canton votre expérience, vos talens reconnus & vos ſuccès dans l'Agriculture; malgré tout cela, j'ai peine à comprendre comment vous avez pu réuſſir dans un arrangement reconnu par-tout ailleurs impoſſible. Le parfait accord que votre lettre fait ſuppoſer entre tous les Riverains de la Commune de Villeparifis, pour les travaux que chacun d'eux doit faire, en néceſſite une autre ſur la portion d'uſage que chaque Particulier doit avoir dans la Commune. Le Propriétaire de deux cents arpens de terre doit mettre dans la Commune une fois plus de beſtiaux que le Propriétaire de cent arpens; ce dernier le double du Propriétaire de cinquante arpens, & ainſi des autres dans la même proportion. Chacun des Propriétaires ne doit y mettre qu'un nombre déterminé de chaque eſpece d'animaux, ſans quoi il y auroit de la léſion entr'eux.

J'ai peine encore à comprendre comment un pâturage qu'on abandonne à des mo-

tons ; qui pincent l'herbe de très-près, & découvrent le gazon, puiſſe fournir une nourriture ſuffiſante à des vaches, pour leur faire donner abondamment du lait. J'ai vu par-tout ſéparer ſcrupuleuſement ces deux eſpeces d'animaux, parce que le terrein propre à la nourriture des uns, l'eſt peu, ne l'eſt même point du tout à celle des autres : les vaches veulent une herbe forte, haute & graſſe, qui ne croît que dans des terres baſſes & fraîches ; les moutons au contraire ſe nourriſſent d'une herbe courte, ſéche, ſur des terres élevées & où il n'y a point d'humidité, ſans quoi on les voit bien-tôt périr.

Je vous prie, Monſieur, d'être perſuadé que ce n'eſt point un penchant à contredire, que je blâmerois chez tout autre, qui m'engage dans cette diſcuſſion avec vous ; perſonne ne vous eſtime plus que moi, & ne rend plus de juſtice à votre amour pour le bien public, dont vous donnez tous les jours les preuves les moins équivoques. Le défrichement des landes & le deſſéchement des marais tiennent de ſi près au bonheur & à la richeſſe de la Nation, que tout ce qui ſemble jetter des doutes ſur leur utilité, & en reculer l'exécution, me touche ſenſiblement. Je regarde votre ſuffrage comme prépondérant, & j'ai le plus grand deſir de le voir réuni à celui de tous les Agriculteurs qui ont écrit ſur cette matiere importante.

Si toutes les Communes étoient adminiſtrées comme celles de Villeparisis ; ſi le ſol & la poſition en étoient les mêmes, les défrichemens & les deſſéchemens n'en ſeroient peut-être pas ſi utiles & ſi indiſpenſables ; le mêlange des animaux néceſſiteroit cependant de nouvelles régles. Mais, Monſieur, les landes ſont preſque par-tout ſéches & ſtériles, les marais bourbeux, inondés, remplis de trous, couverts d'herbes aquatiques ; les uns & les autres ſont inutiles ou dangereux pour la nourriture des beſtiaux & nuiſibles à la ſanté des hommes ; vous les avez vus, comme moi, dans un abandonnement total dans les différentes parties du Royaume que vous avez parcourues. C'eſt d'après ces connoiſſances générales qu'il faut raiſonner pour des opérations qui intéreſſent le bien public, & non d'après quelques faits particuliers dont on ne doit rien conclure.

Je vois cependant avec la plus grande ſatisfaction que vous vous rapprochez du ſentiment de ceux qui demandent la ſuppreſſion de toutes les Communes ; que vous voulez qu'elles ſoient régies ſuivant la nature du terrein & les productions qu'elles peuvent donner ; que vous n'admettez que deux moyens de les mettre en valeur, le partage & la location ; j'y ajouterois les aliénations à rentes ſoit foncieres ou hypothéques.

Le partage, à mon avis, ſeroit le plus avantageux, lorſque la Commune auroit aſſez d'étendue pour ſouffrir la diviſion, parce qu'il augmenteroit le patrimoine de chaque Riverain qui amélioreroit plus promptement ſa portion. Je préférerois encore l'aliénation à la location, parce que les Acquéreurs regardant ces terreins comme un bien dont ils ne pourroient être dépoſſédés, y prendroient un intérêt plus vif, & ne négligeroient ni les travaux ni les dépenſes qui pourroient les mettre dans le meilleur état poſſible : c'eſt ce qu'on ne doit pas attendre d'un Fermier toujours incertain s'il pourra obtenir le renouvellement de ſon bail, ſur-tout vis-à-vis d'une Communauté qui afferme au plus offrant, ſans égard pour l'activité & l'intelligence du Locataire.

HISTOIRE

D'une eſpece de chenille remarquable, laquelle a paru ſur la maiſon du nommé Garnier, Tiſſerand, ſituée dans le Bourg d'Yvré-l'Evêque, diſtant de la Ville du Mans d'une lieue & demie, & vis-à-vis les murs du parc & du château de M. l'Evêque du Mans (a).

Une prodigieuſe quantité de chenilles ſingulieres, & inconnues dans ce climat, ont aſſailli tout à coup la maiſon de ce Tiſſerand, placée ſur la rue du Bourg d'Yvré ; elles ſe manifeſterent, pour la premiere fois, dans un des derniers jours du mois de Juin, entre les ſept à huit heures du ſoir, ſur les murs & parois de cette maiſon : on les apperçut grimpant avec vivacité au toît, lequel eſt couvert de bardeaux de bois de

(a) *Lu au Bureau d'Agriculture du Mans le Mardi 18 Août 1769.*

chêne , & ſur leſquels elles paſſerent la nuit : le lendemain matin, au ſoleil levant , on n'en apperçut qu'une moindre quantité qu'on voyoit s'empreſſer à ſe cacher , comme les autres , entre les joints & deſſous les bardeaux & ſous le doublet du comble ; il n'en reſta pas une ſeule à l'air pendant le reſte du jour. Sur le ſoir , après le ſoleil couché , ces inſectes reparurent à la même heure de la veille , & elles ont couvert tout le toît de la même façon ; dans les jours ſuivants elles ont fait la même manœuvre & tenu la même conduite très-exactement juſqu'à la fin du mois de Juillet.

Pendant tout ce temps , il n'a pas paru une ſeule de ces chenilles ſur la terre , dans aucun autre lieu du canton ni ſur les maiſons voiſines qui ne ſont diſtantes de celle-là que de ſix à huit pieds , ni ſur les branches des arbres à hautes & baſſes tiges qui l'environnent & la touchent , ſoit pruniers , pêchers & ſeps de vignes en eſpaliers ; elles en ont négligé les feuilles qu'elles rencontroient ſur leur paſſage ; elles ont reſpecté celles du jardin voiſin , les légumes & les haies qui l'entourent , & vraiſemblablement elles n'ont uſé d'aucune nourriture pendant tout ce temps ; elles n'ont pas non plus entré dans la maiſon , ſi ce n'eſt dans la chambre où ſont placés les métiers à toile du Tiſſerand , deſquels le bruit & les ſecouſſes qu'ils occaſionnent en travaillant n'ont pas paru inquiéter ni incommoder ces nouveaux hôtes qui ont reſté collés dans le jour aux ſolives & au plancher , parce que ce lieu étant ſans feu , & plus frais que le reſte de l'habitation , elles s'y plaiſoient davantage ; mais à l'entrée de la nuit , elles s'empreſſoient également de rejoindre le corps de la grande armée , pour jouir de l'air & de la fraîcheur de la nuit : on a obſervé qu'à la réſerve du pignon qui donne ſur la rue , expoſé au midi , ces chenilles ſe ſont tenues indifféremment ſur les trois autres faces du toît ; elles en ont toujours été couvertes toutes les nuits,

Enfin cette légion innombrable a diſparu tout à coup comme elle étoit venue , ſans qu'on ait pu découvrir par où & comment , ſans laiſſer aucun veſtige de coques , de bourſes , de ſemences ni d'aucun travail , pas même dans la terre ni aux environs , & rien qui puiſſe démontrer qu'elles s'y ſont enfoncées pour y faire leur ponte , comme le pratiquent d'autres chenilles & d'autres inſectes.

Cette aventure s'eſt paſſée à la vue de tous les Habitans du Bourg d'Yvré , lequel eſt très conſidérable ; mais tous en ont été ſimples ſpectateurs , ſans en faire d'autres obſervations ni avoir cherché à en faire ſur la métamorphoſe de ces inſectes.

Le Propriétaire ennuyé du long ſéjour de ces hôtes , a imaginé de balayer le toit de ſa maiſon , pour les faire tomber & les écraſer : il n'y pouvoit ſuffire ; ces chenilles remontoient avec plus de vivacité : il a voulu les inonder & aſperger ; il a fait des fumées autour de ſa maiſon , il n'a pu avancer leur départ volontaire.

La figure de cette chenille remarquable, ſuivant le rapport des perſonnes les plus croyables , eſt de 10 à 12 lignes de toute ſa longueur ; le corps très-menu n'a pas 2 lignes de circonférence en toute groſſeur, égale dans ſa longueur ; on lui croit des pattes très-courtes & imperceptibles , cachées par un poil qui couvre en entier l'inſecte : ce poil eſt de la longueur de près de deux lignes , très-délié & multiplié , de couleur blonde , preſque blanche , lequel ſe détache très-facilement de deſſus la peau qui eſt de couleur de chair : ce corps a une conſiſtance aſſez ferme ; en l'écraſant il ne rend pas de ſuc ni liqueur , comme les autres inſectes , mais il renferme une eſpece de chair ſolide & de la couleur de la chair du bœuf avant la cuiſſon. Lorſqu'on touche cet animal & qu'on le met dans la main , il ſe roule comme le cloporte & forme une boule, qui avec ſon poil eſt plus gros que les pois ronds de la plus groſſe eſpece. Tout le monde rapporte que cette chenille ne préſente rien au premier aſpect d'auſſi dégoûtant que d'autres eſpeces de chenilles : cependant on ajoute qu'en entrant dans le grenier , ſous le toît qui portoit cette multiplicité d'inſectes , on reſſentoit une odeur de pourriture qui infectoit.

La ſimplicité du Tiſſerand lui a fait imaginer qu'un de ſes voiſins , qu'il ne croit pas ſon ami , lui a fait ce préſent ſingulier & déſagréable ; il en a porté ſes plaintes & ſa dénonciation au Miniſtère Public , qui l'a renvoyé ſans le perſuader ; il eſt revenu à la charge : enfin , peut-être pour l'appaiſer,

on a fait part de cet événement, à cauſe de ſa ſingularité, à M. le Procureur Général. Ce Magiſtrat en a demandé le détail, & des certificats du Curé & des Notables, qui n'ont pu en donner que de ce qu'ils ont vu.

Si pareil événement eſt arrivé ailleurs, & ci-devant, peut-être y aura-t-il été mieux obſervé dans ſon principe, dans ſes cauſes & ſes ſuites : dans ce cas, on doit ſe flatter que le Public en ſera inſtruit par la voie de la Gazette d'Agriculture.

Grains et Farines a Paris.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 16, juſqu'au Smedi 19 Août 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 15 muids 4 ſeptiers de froment, 8 muids 6 ſeptiers de ſeigle, & 275 muids 6 ſeptiers de farines ; il reſtoit de l'autre marché 152 muids de from^t, 9 muids de ſeigle, & 423 muids de farines, ce qui a fait 167 muids 4 ſeptiers de froment, 17 muids 6 ſept. de ſeigle, & 698 muids 6 ſept. de farines.

Il eſtarrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 131 muids 10 ſeptiers de froment ; il reſtoit du marché précédent 127 muids, ce qui a fait 258 muids 10 ſeptiers.

Le Samedi 19 Août, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1142 muids 2 ſeptiers, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 475 muids 4 ſept. ; de ſorte qu'il en eſt reſté 666 muids 10 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 à 28 ℔ 10 ß, le froment nouveau, de 24 à 28 ℔ 10 ß, le ſeigle, de 12 à 14 ℔. Le froment a été vendu à la Greve, de 20 à 28 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 18 ß 3 ₰ à 2 ℔ 5 ß 6 ₰ le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1 ℔ 2 ß 6 ₰ à 2 ℔ 10 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.* ; idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰ ; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰ ; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

Annonces de Livres.

On imprime chez Chardon, rue Galande à Paris, un Mémoire dans lequel, après avoir établi la néceſſité de pourvoir la Ville de Paris d'une quantité ſuffiſante de bonne eau, & démontré les inconvéniens de la Pompe Notre-Dame, & de tout projet tendant à amener à Paris de petites rivieres telles que Rongis, Etampes, & ſurtout l'Yvette, vu les frais immenſes des aqueducs ſur un mauvais ſol rempli de ſablon & de ſable carié de toutes parts, la petite quantité & la mauvaiſe qualité de ces eaux dures & crues, corrompues par la vaſe & les mauvaiſes herbes, plus encore par les cuirs & laines des Tanneurs & Mégiſſiers établis ſur ſes bords, l'Auteur (M. l'Abbé Berthier) propoſe un château d'eau placé à la pointe de l'Iſle S. Louis vis-à-vis l'Hôtel de Bretonvilliers, qui ſera une colomne de plus de cent pieds de hauteur, couronnée par une cuvette. Elle ſera bâtie en pierres de taille & renfermera tous les conduits ; les mouvemens prendront peu ſur la riviere & ne nuiront en aucune maniere à la navigation. Ce monument ſera digne du ſiécle de Louis le Bien-Aimé (*a*).

Nous annonçâmes l'année derniere un Mémoire pour les Dames, Abbeſſe, Prieure & Religigieuſes de l'Abbaye de la S^te Trinité de Caën, contre les Habitans de Guibray, concernant la dîme des pailles ; ceux-ci ayant répondu, il vient de paroître un ſecond Mémoire pour leſd. Dames. L'accueil que le Public fit au premier, nous donne lieu de penſer que le ſecond ne ſera pas moins bien reçu ; il eſt de la même main, & réunit la clarté & la ſolidité qui caractériſent l'Auteur. On en trouvera quelques exemplaires an *Bureau des Annonces*, à Rouen, chez Machuel, rue S. Lo, vis-à-vis le Palais, ainſi que d'autres Mémoires concernant différentes parties de dîmes.

(a) *Nous parlerons inceſſamment d'un nouveau projet de conduire de l'eau à Paris, & qui a été approuvé par l'Académie Royale des Sciences. Nous attendons quelques détails à ce ſujet.*

COURS DES CHANGES

A

PARIS. 26 Août 1769.				MARSEILLE. le 16 Août.		MADRID le 8 Août.	
Amsterdam,	54	3/4	5 8	Londres, .	31	1/2	Paris, . . 77
Lond. . .	32	15	16	Amst. . .	54		Amsterd. . 96 1/2
Hambourg, . .	180	1/4		Cadix, . .	15	4	Londres, . 40 3/4
Madrid, .	15		6	Madrid, . .	15	5	Cadix. . 1 p. % p.
Cadix, . .	14	19	6	Livourne, .	98	1/2.	CADIX. le 14 Août.
Livourne, .	96	1/4		Naples . .	86		Paris, . . . 77 1/4
Lyon, . .	1/8	b.		Gênes, . .	96	1/2.	Amst. . . . 96 1/4
				Paris, 1 p. % b.			Lond. . . 40 3/4
				Lyon. Août, 1 p. % b.			Paris . 1/2 p. %. p à 30 j.
				Montpellier, au p. 60 j.			
				Piastres, . .	49	10	

EXTRAIT

D'une lettre datée de Lozeau dans la Dominique, le 2 Juin 1769.

VOus m'avez informé il y a quelque temps qu'un Chymiſte de Londres avoit découvert une nouvelle méthode pour empêcher que les vers ne rongeaſſent les bordages des Vaiſſeaux ; qu'un côté du *Scarboroug*, Vaiſſeau de guerre, équipé à Deptford, avoit été doublé ſuivant cette nouvelle invention, & que ce Vaiſſeau devoit être ſtationné pendant trois ans à Antigoa, afin d'en faire l'eſſai, & vous m'avez prié de m'informer du ſuccès de cette méthode.

J'ai l'honneur de vous mander que le *Scarboroug* étant arrivé depuis peu dans ce Port, je me ſuis rendu à ſon bord, dans le deſſein de me procurer des notions certaines à ce ſujet. Le Capitaine m'a aſſuré que les doublages des deux bords avoient été également détruits par les vers, que cependant le papier d'entre le doublage & les planches, lequel étoit préparé chymiquement, n'avoit pas été touch épar les vers, non plus que les planches qui étoient ſous le papier ; mais que dans les endroits où le doublage avoit été rongé, le papier étoit devenu mou, & qu'il étoit aiſément emporté par la mer. Tous les Officiers de ce Vaiſſeau penſent que s'il étoit poſſible de faire tenir le papier, ce ſeroit un moyen efficace pour garantir des vers les bordages des Vaiſſeaux, & il leur ſemble que ſi l'on pouvoit ſubſtituer au papier de la groſſe toile, la mer n'y feroit aucune impreſſion, à cauſe de ſa texture, que le papier n'a point.

Par ce que je viens de vous dire, il eſt évident qu'il ne manque plus, pour perfectionner cette découverte précieuſe, que de ſe ſervir de toile chymiquement préparée, au lieu de papier ; mais comme ce Vaiſſeau doit arriver bien-tôt en Angleterre, vous pourrez vous-même prendre à cet égard des informations ultérieures.

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 17 Août 1769.*

Il y eut hier 16 de ce mois une Aſſemblée générale d'Actionnaires à l'Hôtel de la Compagnie des Indes, pour prendre de nouveau en conſidération l'article de la lettre du Lord Weymouth en date du 10, re-

lativement aux pouvoirs qu'il convient de donner à un Officier de Marine, & pour faire un nouvel examen de la Commiſſion.

L'Aſſemblée s'ouvrit à midi, & le Secretaire fit, comme à l'ordinaire, la lecture de ce qui s'étoit paſſé depuis la derniere Séance. Le Chevalier George Colebrooke informa l'Aſſemblée que les Directeurs avoient reçu une autre lettre du Lord Weymouth datée du matin du même jour, dont il propoſa la lecture. Les Actionnaires ayant acquieſcé à cette propoſition, on fit lecture de cette lettre, dont voici le contenu.

» Que le Lord Weymouth avoit reçu » des Directeurs une réponſe à la derniere » lettre qu'il leur avoit écrite; mais qu'il » croyoit qu'ils ne l'avoient pas bien com- » priſe, puiſque ſon idée n'avoit jamais été » de donner à un Officier de Marine des » pleins pouvoirs illimités; qu'il demandoit » ſeulement qu'on donnât à cet Officier » telle part dans l'adminiſtration des affai- » res que l'on jugeroit à propos pour l'a- » vantage de la Compagnie & pour l'hon- » neur du Gouvernement; que comme ſa » 1re lettre, avec la réponſe des Direc- » teurs, devoient être miſes ſous les yeux » des Actionnaires, il recommandoit la diſ- » cuſſion des deux points ſuivants ſeulement, » afin d'éviter toute mépriſe nouvelle; ſça- » voir, 1°. d'examiner de nouveau la Com- » miſſion, & 2°. de fixer le degré d'autorité » qu'il convenoit de donner à un Officier » de Marine; qu'il ne prétendoit point par- » ler du premier point, puiſque les ſenti- » mens du Miniſtère & ceux du Conſeil de » la Compagnie étoient différens relative- » ment à ſa légalité; mais que pour ce qui » regardoit le ſecond, comme le Gouverne- » ment avoit fait des conventions avec plu- » ſieurs Princes dans l'Inde, conformément » à la requiſition de la Compagnie, leſ- » quelles ſont mentionnées dans le 11e arti- » cle du Tratté définitif de paix avec la » France, l'honneur du Miniſtère étoit eſ- » ſentiellement intéreſſé à ce qu'un de ſes » Officiers fût le principal Agent dans tout » ce qui pouvoit concerner l'offenſif & le » défenſif ».

Après la lecture de cette lettre, le Chevalier George Colebrooke prit la parole & dit ce qui ſuit.

Meſſieurs, je penſe que la lettre qui vient d'être lue nous mettra en état de juger de l'affaire dont il s'agit avec plus de préciſion que nous n'avons pu le faire juſqu'à préſent, parce qu'il paroît qu'elle ſe réduit maintenant à un ſeul point: eependant, comme les Directeurs n'ont reçu cette lettre que depuis quelques heures, & qu'ils n'ont pas eu le temps de délibérer ſur ſon contenu, je penſe que cette affaire eſt d'une ſi grande importance, qu'il convient que l'Aſſemblée ſoit ajournée de nouveau pour qu'on ait le temps de l'examiner.

M. Sullivan ſe leva alors & demanda la permiſſion de préſenter ſes obſervations en peu de mots ſur cet objet. Il dit qu'il convenoit, avec le Chevalier George Colebrooke, qu'il étoit néceſſaire d'ajourner l'Aſſemblée, cette affaire étant d'une extrême importance; & quant au pouvoir qu'il convenoit donner à un Officier de la Marine Royale, ainſi que le Lord Weymouth le faiſoit entendre dans ſa lettre, il obſerva que ce point affecteroit eſſentiellement la Compagnie par ſes ſuites, & il ajouta qu'il ſe flattoit que tous les Actionnaires voudroient bien l'examiner mûrement & conſulter les chartres & les priviléges de la Compagnie, afin qu'ils n'accordaſſent rien au Gouvernement qui pût leur porter préjudice. Il conclut, en diſant qu'il ſe croyoit obligé de dire ſon ſentiment, parce qu'il lui paroiſſoit que l'honneur de la Compagnie ne s'étoit jamais trouvé dans une ſituation plus critique.

Pluſieurs Actionnaires parlerent ſur le même ſujet & firent diverſes obſervations; mais ils ſe réunirent tous à dire que la déciſion du point contenu dans la lettre du Secretaire d'Etat demandoit que l'Aſſemblée fût ajournée, afin qu'ils puſſent prendre les informations néceſſaires ſur cet objet.

De Londres.

Des Spéculateurs ſe ſont occupés à dreſſer, par appréciation, un état des Bâtimens & Matelots Britanniques employés dans le Commerce entre la grande Bretagne & ſes Colonies ſur le continent de l'Amérique; de la valeur des effets exportés de la Grande Bretagne à ces Colonies, & de leurs productions exportées à la Grande Bretagne & ailleurs. Voici ces différens états.

Nombre des Bâtimens employés . . . 1078.
Matelots . . . . . 28910.
Exportation de la Grande Bret. 3370900.
Exportation des Colonies . . . . 3924606.

L'*Horſendon*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, Capitaine *Jameſon*, eſt arrivé le 11 Août à Portſmouth, venant du Fort S. Georges & de la Chine. Il étoit parti des Dunes le 29 Janvier 1768; ſa cargaiſon conſiſte en 18700 livres de ſoie crue, 351900 livres de thé bohea, 217300 livres de thé ſinglo, 60 demi-caiſſes de porcelaine, 1 boîte dito, outre pluſieurs autres marchandiſes dont on ne ſçait pas encore la qualité.

DE DUNKERQUE, *le 10 Août 1769.*

Prix courans de quelques denrées.

Bled blanc de Flandres, 27 ℔ *la raziere.*

Eau-de-vie de Bordeaux, 1 ℔ 10 ß *le pot;* eau-de-vie de Cette, 1 ℔ 6 ß; eau-de-vie de la Rochelle, 1 ℔ 8 ß.

Sel gris 7 ℔ 10 ß *la raziere.*

Sucre blanc de Saint-Domingue, premiere qualité, 43 ℔ *le quintal;* ſucre brut en ſorte de la même Colonie, de 26 à 30 ℔; café de la Martinique, 1 ℔ 1 ß *la livre;* café de Saint-Domingue, 19 ß; indigo cuivré, de 5 à 5 ℔ 5 ß *la livre.*

DU HAVRE, *le 15 Août 1769.*

Froment, de 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 10 ß *le boiſſeau;* ſeigle, de 3 ℔ 10 à 3 ℔ 15 ß auſſi *le boiſſeau;* farine de la 1re qualité, 15 ℔ *le quintal.*

Huile d'olive de Port-Maurice & d'Oneille, de 72 à 75 ℔, huile dito de Provence, de 70 à 72 ℔; ſavon bleu vif, 47 ℔; dito bleu pâle, 47 ℔ 10 ß; ſavon blanc, 48 ℔.

Brai gras, de 28 à 35 ℔ *le baril;* brai ſec, de 10 ℔ 10 ß à 11 ℔ *le cent;* goudron, de 12 à 15 ℔ *la flûte.*

Sucre terré, de 48 à 54 ℔; ſucre brut, de 28 à 30 ℔; café de la Martinique, de 1 ℔ 1 ß à 1 ℔ 1 ß 6 ₰; dito de Saint-Domingue, de 1 ℔ à 1 ℔ 6 ₰; indigo cuivré, de 6 à 6 ℔ 10 ß; dito bleu, de 7 ℔ 10 ß à 9 ℔; coton de S. Domingue, de 115 à 125 ℔; dito de la Martinique & de la Guadeloupe, de 110 à 120 ℔; cacao en grains, de 13 à 14 ß; bois de campêche, de 9 à 12 ℔; coton en laine de Smyrne, de 90 à 100 ℔.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 26 Août 1769.*

	℔	ß		
Or de Portug. à . .	714			marc.
Du Mexique à . . .	706			
Du Perou à . . .	698			
Les guinées à . . .	712			
Ducats à	97			
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	10		once.
Or à 20 karats à . .	82			
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	10		
Piaſtres, à	48	10		

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Août 1769.	Jeudi 24.	Vendredi 25.	Samedi 26.
Ac. des Indes.	. . . . .	. . . . .	1055 . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ⅋.	. . . . .	. . . . .	28 ½ . . .
Prom. à 4 p ⅋.	. . . . .	. . . . .	50 ½ . . .
Ac. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	867 ½ . . .
a. f. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	6 ½ . . . .
3e. Loterie.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Annuités.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coup. d'An.	. . . . .	. . . . .	60 60 ½ . . .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	. . . . .	45 . . . .
Emp. de 30 mil.	FESTE.	FESTE	49 48 ½ . . .
Col. 1759.	. . . . .	. . . . .	50 . . . .
Canada.	. . . . .	. . . . .	55 . . . .
4e. L. Epoques.	. . . . .	. . . . .	14 ½ . . .
Nouette.	. . . . .	. . . . .	46 . . . .
Ac. de la caiſſe	. . . . .	. . . . .	. . . . .
tirage de la C.	. . . . .	. . . . .	3e 380 4e 340
2e Lot. Comp.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A ; p. ⅋ f. l. cuirs	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 3 p. ⅋ f. l. Poſt.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 69.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 10 Août 1769, il eſt entré dans ce Port Port 11 Navires François faiſant enſemble l'encombrement de 519 tonneaux, 9 Anglois de 840, 6 Hollandois de 670 & 1 Suédois de 80 tonn. ſçav. des Franço is, la *Liberté*, Cap. *Jacques de Ror*, venant de Newport chargé de futailles vuides, une partie de tabac en côtes & autres marchandiſes; le *Saint Louis* de Boulogne ainſi que les deux ſuivants, Capit. *Jean-Baptiſte Coppin*; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Jean Gournay*; le *Saint Jacques*, Capitaine *Jacq. Gournay*, venant tous trois de Boulogne chargés de pavés; le *Saint Jean* de Courſeilles, Capitaine *Jean Vermont*, venant de Caen chargé de 78 futailles de vinaigre; l'*Auguſte* de Saint Valeri en Caux, Capitaine *Charles Levaſſeur*, venant de Saint Martin de Ré chargé de vin & vinaigre; la *Venus*, Capitaine *René Briſſon*, venant de la Côte d'Iſlande chargé de 36 tonnes de morue, 2 tonnes 6 ancres d'huile de ſoie, le tout provenant de ſa pêche; la *Notre-Dame du Roſaire* de Bayone, Capitaine *Pierre Caſenove*, venant de Seudres; la *Victoire* de Dieppe, Capitaine *Ch. Bellengreville*; le *Duc de Mazarin* de Boulogne, Capitaine *Joſeph Leclerc*, venant tous deux de Marennes chargés avec le précédent de 211 muids 30 boiſſeaux de ſel, 27 tonneaux de vin, 40 demi-bariques d'eau-de-vie; le *Saint Antoine de Padoue*, Capitaine *Pierre Coddevin*, venant d'Oſtende & de Bruges chargé de toile blanche & rayée, vin & autres marchandiſes; des Anglois, la *Fraternité*, Capitaine *Thomas Sanley*; le *Cleveland*, Capitaine *Thomas Flintoff*; l'*Heureux Succès*, Capitaine *John Carry*, venant tous trois de Sunderland chargés de charbon de terre; le *Nomble nine Pence*, Capitaine *Thomas Barrow*; le *Dunkerque*, Capitaine *Joſeph Walton*; le *Kent*, Capitaine *Richard Wood*; le *Talbot*, Capitaine *Thomas Foſter*, venant tous quatre de Londres, le premier ſur leſt, le ſecond & le troiſième chargés de tabac en feuilles, fer, plomb & autres marchandiſes, le quatrième chargé de bierre & autres; la *Marie & Jacques*, Capitaine *Thomas Moore*, venant de Cambriels chargé de 234 pipes & demi-pipes de vin; le *Kenny*, Capitaine *Jacques Montgommerie*, venant de Santa Cruce avec tafia & autres marchandiſes; des Hollandois, la *Fortune*, Capitaine *Pierre Vanderneer*, venant de Salo chargé de 240 pipes 16 demi-pipes d'eau de-vie & autres marchandiſes; les *Deux Freres*, Capitaine *Laurent Dewit*, venant de Sthaven chargé de 32 pieces de genievre, 6 tonnes 15 barils de morue; le *Pandoure de Mer*, Capitaine *Leart Teunis*, venant de Dantzick chargé de 181 futailles de potaſſe, 12 petits barils de bierre de Lubeck; la *Demoiſelle Cornelia*, Capitaine *Vykes Menkes*, venant de Petersbourg chargé de 112 balles de chanvre, 175 paquets 350 rouleaux de toile à voile; la *Demoiſelle Gerarda*, Capitaine *Pierre Sypkes*; *la Demoiſelle Wigera*, Capitaine *Gerben Toytſen*, venant tous deux de Riga chargés de mâtures, planches, douves, différens bois de conſtruction & une partie de toile à voiles; le Suédois l'*Emanuel*, Capitaine *Pierre Gardeman*, venant de Stockholm chargé de 150 barils de brai, 350 barils de goudron, 1120 barres de fer & 533 feuilles de cuivre.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps, 2 Navires François de 191 tonneaux, 6 Hollandois de 611, 4 Anglois de 540, 2 Danois de 292, & 1 Suédois de 50 tonneaux, ſçavoir, des François, l'*Hyrondelle* de Saint Valery en Caux, Capitaine *Louis Falconnet*, allant à Saint Valery en Caux; la *Trudaine* de Fecamp, Capitaine *Philippe Dehayes*, allant à Fecamp tous deux ſur leſt; des Hollandois, la *Jeune Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplaat*, allant à Fleſſingue; les *Trois Sœurs*, Capitaine *Willem Dubbelt*, allant à Schiedam chargés tous deux de futailles vuides & autres marchandiſes; les *Trois Freres*, Capitaine *Pierre Leckerckerck*, allant à Dort chargé d'une partie de futailles de tabac en carottes & autres marchandiſes; le *Jeune Albert*, Capitaine *Pierre Dehaan*, allant à Amſterdam chargé de ſucre brut & autres marchandiſes; le *Theodoſius*, Capitaine *Salomon Stanislowsky*, allant à Bordeaux; les *Deux Freres*, Capitaine *Paſchier Robbe*, allant à Malaga tous deux ſur leſt; des Anglois, le *Gedeon & Hannagh* Capitaine *Richard Gillbe*; la *Loyale Jeanne*, Capitaine *Thomas Halfnight*, allant tous deux à Londres chargés d'eau de-vie, indigo & autres marchandiſes; le *Heros*, Capitaine *Thomas Ramer*, allant à Corck chargé de ſel; la *Doro-*

thée, Capitaine *Mathieu Eaden*, allant à Sunderland ſur leſt ; des Danois, la *Sophie Catherine*, Cap. *Thomas Hanſen*, allant à Friderickshald; l'*Eliſabeth Catherine*, Capitaine *Johannes Lyderſen*, allant à Arendall tous deux ſur leſt ; le Suédois, l'*Anna Greta*, Capitaine *Barent Backmann*, allant à Vaerberg auſſi ſurleſt.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 9 au 15 Août 1769, il eſt entré dans ce Port 13 Navires François & 6 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Bélizaire*, Capitaine *Loiſel*; la *Louiſe*, Capitaine *Sery*, venant tous deux de la Martinique; les *Deux Freres*, Capitaine *Deſprairies*, venant du Cap chargé ainſi que les précédens de marchandiſes des Colonies ; la *Bienheureuſe de Chantal*, Capitaine *Guillemin*, la *Paix*, Capitaine *Chapelle*, venant tous deux du Banc de Terre Neuve chargés d'environ 16000 morues vertes ; les *Deux Jameaux*, Capitaine *Chevet*; la *Jeanne Thérèſe*, Capitaine *Hurtel*, vetous deux de Marſeille chargés de vin, ſavon & diverſes marchandiſes du Levant ; la *Prudente*, Capitaine *Picard*, venant de Cette chargé de vin ; la *Marquiſe de Benouville*, Capitaine *Leſueur*, venant de Breſt ſur leſt ; les *Bons Amis*, Capitaine *Poitevin* ; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Saunier* ; le *Saint Nicolas de Tolentin*, Capitaine *Vautier*, venant tous trois de Rouen en relâche pour Breſt chargé de bois ; la *Providence*, Capitaine *Levaſſeur*, venant de Saint Valery ſur Somme, ſur leſt & en relâche pour la Rochelle ; des Etrangers, l'*Hibernia*, Capitaine *Henry* de la Nouvelle Yorck ainſi que le ſuivant ; le *Robert*, Capitaine *Ruſſel*, venant tous deux de la Nouvelle Yorck chargés de 3623 barils de farine ; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Jacobs*, Hollandois ainſi que les deux ſuivants; la *Pomme de Lubeck*, Capitaine *Schwehn*; venant tous deux de Rouen ſur leſt ; l'*Attention*, Capitaine *Andeles Bonnes*, venant de Port Maurice chargé d'huile ; la *Dame Helene*, Capitaine *Haudt* Danois, venant d'Oneille chargé d'huile pour le Havre & pour Saint Valeri ſur Somme.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 7 Navires Etrangers ; ſçavoir, la *Havane*, Capitaine *Nicholſon*, Anglois ainſi que les deux ſuivants, allant à la Nouvelle Orléans; la *Chriſtiana*, Capitaine *Renfré*, allant à Falmouth ; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Bachelor*, allant à Hull tous trois ſur leſt ; la *Bonne Eſpérance*, Capitaine *Janſen* Hollandois ainſi que le ſuivant, allant à Hambourg ; la *Jeune Hendrick Meike*, Capitaine *Eylders*, allant à Amſterdam chargés tous deux de ſucre & de café ; l'*Emanuel*, Capitaine *Swin* Danois ainſi que le ſuivant, allant à Bergues chargé de 15000 liv. de café, le reſte en leſt ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Hanſon*, allant à Chriſtiania ſur leſt.

DE L'ORIENT, *le* 11 *Août* 1769.

Le Navire le *Sage*, Capitaine *Beaulieu*, armé à l'Orient par M. *Nevé*, eſt arrivé dans ce Port, venant de l'Iſle de France. Il a rapporté une partie de la cargaiſon du Vaiſſeau de la Compagnie des Indes l'*Ajax*, qui, après avoir eſſuyé un ouragan qui l'a fort endommagé, a été obligé de reſter à l'Iſle de France pour s'y carener. Suivant toutes les apparences, ce Vaiſſeau ne pourra, être de retour à l'Orient que dans le courant d'Octobre ou de Novembre prochain.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce; rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Samedi 2 Septembre.

AGRICULTURE.

AVERTISSEMENT.

NOus prions les perſonnes qui ont connoiſſance de la récolte de ſoie qui s'eſt faite cette année dans chaque Province, de vouloir bien nous en informer, afin que nous en inſtruiſions le Public par la voie de cette Gazette.

Nous ſerions bien aiſe d'être en même temps informés de la récolte des grains.

SUITE

Du Compte rendu à la Séance publique du 17 Mai 1765, par M. Selebran l'aîné, alors Secretaire Perpetuel du Bureau de Brive.

La lecture d'une lettre ſur les arbres qui bordent les grands chemins, adreſſée par un Anonyme à toutes les Sociétés d'Agriculture, donna occaſion à pluſieurs obſervations que M. Cabanis, Expert en cette matiere, a bien voulu rediger en forme de lettre, pour ſervir de réponſe à celle de l'Anonyme.

Le dépériſſement des arbres voyers dont l'Obſervateur ſe plaint, & qu'il impute à l'avidité des Entrepreneurs qui les font élaguer trop ſouvent & trop haut, ne provient pas toujours, dit M. Cabanis, de cette ſeule cauſe, mais plutôt de ſon concours avec pluſieurs autres, qui ſont premièrement, le défaut du choix pour les plants; 2°. le peu de diſcernement ſur les qualités des différens terreins, & ſur leur analogie à telle ou telle eſpece de plant; 3°. la négligence à préparer les foſſes avant la plantation; 4°. le manque de précaution pour conſerver au plant ſes racines & ſon ancienne poſition relativement à l'aſpect du ſoleil; 5°. l'inobſervation du temps précis propre à faciliter la repriſe & la réuſſite des arbres; 6°. enfin, l'omiſſion des petits ſoins de détail, néceſſaires ou ſubſéquens à la manœuvre de plantation. M. Cabanis prouve que toutes ces choſes peuvent contribuer au dépériſſement des arbres, de maniere à mettre l'Anonyme hors de replique.

Après avoir rempli ces ſix points d'obſervations, l'Auteur conclut, contre le ſentiment de l'Anonyme, que les Sociétés d'Agriculture ne doivent point ſolliciter des ordres qui réglent le temps & la maniere des élaguemens; qu'une pareille ſollicitation comporteroit plutôt un air de ridicule qu'une influence d'utilité; qu'il s'agit moins de donner des loix aux Entrepreneurs, que de leur fournir des notions juſtes & de leur inſpirer le zele & le déſintéreſſement néceſſaires pour en faire uſage, & qu'enfin le travail & l'exemple des Sociétés d'Agriculture, peuvent, quoi qu'en penſe le préjugé, n'être pas indifférens pour parvenir à ces fins.

S'il y avoit une loi à porter, ce ſeroit, au jugement de M. Cabanis, pour obliger les Propriétaires des fonds aboutiſſants aux grands chemins, à faire & à entretenir les plantations de bordures néceſſaires le long de

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

eurs poſſeſſions ; en leur abandonnant tout le produit actuel. Ce ſeroit peut-être le plus court & le plus ſûr, pour avoir à peu de frais ſur les routes, des arbres propres à chaque climat, & utiles, tant au Public, qu'aux Particuliers.

La Séance fut terminée par des obſervations de vive voix ſur les inconvéniens ſans nombre qui réſultent de la différence des poids & des meſures dans le Royaume. M. notre Directeur fut prié de vouloir donner un Mémoire là-deſſus.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE

De M. Plaiſant de Châtre en Brie, ſur les Abeilles.

Je viens de lire, Meſſieurs, dans votre Feuille du 19 Août une réponſe de M. l'Abbé Malo à l'Anonyme *Philomeliſſe*, par laquelle il paroît fort deſirer que l'Anonyme révele au Public le ſecret, qu'il a ſûrement découvert, pour prévenir les jeux des eſſaims, & les attirer de la mere ruche ſous toute autre placée dans le voiſinage.

M. l'Abbé Malo, qui eſt ſans doute lui-même un *Philomeliſſe*, témoigne qu'il a déja fait des recherches & des expériences à ce ſujet. J'ignore s'il a quelque ſecret particulier pour fixer dans le jardin, ou autre emplacement où ſont les ruches, les nouveaux ſujets qui en ſortent annuellement, & qui me donnent bien de l'exercice & des craintes pendant qu'ils ſemblent guerroyer, pour ainſi dire, dans les airs, & ne plus ſe ſoucier du lieu natal. C'eſt plus les riſques de perdre ces nouvelles familles, qui me font deſirer une méthode pour les conduire doucement d'une ruche ſous une autre, que les déſagrémens qui ſe rencontrent ſouvent lorſqu'on va les ſurprendre au lieu où elles ſe ſont attachées, pour leur donner un domicile & plus convenable & plus commode.

J'avoue, avec M. l'Abbé Malo, que la découverte qu'il attend ſeroit très intéreſſante pour tous les *Philomeliſſes* en général, & très-belle dans la Phyſique ; mais c'eſt préciſément parce qu'elle ſeroit ſi intéreſſante & ſi belle, que je la crois encore cachée bien avant dans la nuit des temps. La raiſon qui me fait même déſeſpérer que cette précieuſe découverte ait jamais lieu, c'eſt que le gouvernement extérieur des abeilles ne nous eſt encore qu'imparfaitement connu, quelques excellens écrits que nous ayons ſur cette matiere, & qu'il faudroit être bien au fait du goût, & pour ainſi dire, du génie de ces volatiles céleſtes, pour leur préparer des aſiles qu'ils aimeroient à ſe choiſir d'eux-mêmes, pour s'y arrêter & y commencer un nouvel établiſſement. Or, qui ne ſçait, qui n'a fait l'expérience, qu'avant que l'eſſaim ſe ſoit établi dans la ruche qu'on lui a apprêtée, & qu'il y ait déja même laiſſé des fruits aſſez avancés de ſon travail, rien n'eſt ſi léger ni ſi capricieux ? Le *varium & mutabile vulgus* du Poëte eſt ſingulierement applicable à ces petits animaux, tant qu'ils ne ſont point encore ſortis de la mere ruche, & qu'ils ne ſe ſont point rangés en famille ſous une autre.

J'ai éprouvé nombre de fois qu'après les avoir imparfaitement recueillies de la branche d'un arbre, moitié étant dans ma ruche préparée, l'autre moitié tombée à terre, & ayant mis deux ruches à côté l'une de l'autre, pour leur donner le choix, rarement elles ſe fixoient à celle qui ne les avoit pas reçues en tombant, après avoir été ſecouées de l'arbre : il y avoit cependant préparation & propreté égale de ruches ; ce qui revient aſſez aux tentatives de M. l'Abbé Malo, qui dit avoir mis pluſieurs fois, en différentes manieres, une ruche nouvelle près d'une ruche mere, pour y attirer l'eſſaim. J'ai toujours penſé, & je le penſe encore, que l'eſſaim eſt néceſſairement violenté dans la ruche mere lorſqu'il part, & quitte à regret les lieux de ſa naiſſance, & que ce ſont ces regrets mêmes, plus ou moins vifs, qui lui donnent ſouvent cette humeur & ce caprice qui le rendent ſi difficile à fixer & à recueillir : d'où je conclus que la découverte en queſtion n'eſt pas encore prête à ſe faire, & que quel ques ſoient mes ſinceres deſirs pour elle, elle ne les fera ceſſer de longtemps.

ANNONCES DE LIVRES.

La Botanique miſe à la portée de tout le

monde, ou Collection de Planches; réprésentant les Plantes Uſuelles d'après nature, avec le port, la forme & les couleurs qui leur ſont propres, gravées d'une maniere nouvelle par M. Regnault, de l'Académie de Peinture & Sculpture, & accompagnées de détails eſſentiels ſur la Botanique, grand *in-folio* propoſé par ſouſcription.

Une invention nouvelle dans les Arts agréables, n'eſt qu'un objet de luxe pour les riches, & de curioſité pour quelques amateurs; une Découverte dans les Arts utiles, eſt un droit qu'on s'acquiert ſur la reconnoiſſance de tous les hommes. L'Inventeur d'une pareille découverte eſt réellement le bienfaiteur de l'humanité; il contribue à la gloire de ſa Patrie, & au bien des Nations.

Nous ne craignons pas que ces réflexions paroiſſent déplacées, en annonçant au Public une nouveauté auſſi digne du ſuccès le plus brillant, que celle dont il eſt queſtion dans le *Proſpectus* (a). Il s'agit de mettre la Botanique à la portée de tout le monde, & rien ne pouvoit mieux ſervir à cette vue, que les Planches dont nous propoſons la ſouſcription.

La plupart, & l'illuſtre Tournefort entr'autres, ont joint à la nomenclature des Plantes, des Planches deſtinées à les repréſenter; mais le genre de gravure qui étoit connu alors, n'étoit pas propre à remplir leur idée, & l'on en conçoit aiſément la raiſon.

On avoit ſenti que l'Art du Burin étoit ſtérile à quelques égards. Dans ces derniers temps, des tentatives qui n'ont pas eté toutes également heureuſes, avoient pour but de perfectionner la Gravure. Nous avons vu quelques innovations eſtimables : on a applaudi à l'idée qu'a eue M. de Marteau de reproduire les deſſeins des excellens Peintres dans ſes gravures au crayon rouge. On avoit conçu des eſpérances, un peu exagerées à la vérité, des Eſſais de le Blond & de M. Gauthier dans l'art d'imprimer les Tableaux en quatre couleurs; des Planches Anatomiques de ce dernier ont eu du ſuccès, & en méritoient encore davantage.

Avec quel étonnement ne verra-t-on pas les Planches gravées de cette maniere nouvelle? Ce n'eſt point une image de la Plante, c'eſt la Plante elle-même attachée au papier, pour ainſi dire, avec ſes plus petites ramifications, & tout ce qui peut la faire reconnoitre (*a*).

M. Regnault s'eſt borné aux Plantes Uſuelles, parce que ce ſont celles qu'il nous importe le plus de bien connoitre. Il eſt même aſſez bizarre que nous n'ayons pas fait connoiſſance avec elles dès l'âge le plus tendre, & que cette Sciente utile n'entre pas dans l'éducation publique & particuliere autant que les autres objets dont on occupe notre enfance: c'eſt le temps où l'on doit préparer l'homme à toutes les études dignes de lui; & dans tous les temps, il ne ſçauroit donner trop d'attention à celle de la Nature.

On aura dans ces Eſtampes un Herbier facile à acquérir, ſatisfaiſant à conſulter, & moins diſpendieux à conſerver. Le Fleuriſte aimera à voir ſe fixer ſous ſes yeux ces fleurs brillantes & paſſageres, à qui la Nature a accordé tant d'éclat, & ſi peu de durée; enfin, l'Amateur d'Eſtampes joindra inſenſiblement au plaiſir d'avoir acquis une belle Collection, l'avantage de s'être inſtruit ſans preſque s'en douter.

Conditions de la Souſcription.

On livrera ſoixante Planches de Botanique par an, avec leur explication.

Le prix de chaque Planche eſt de 1 liv. 4 ſ. pour les Abonnés.

On délivrera aux Souſcripteurs un Cahier de cinq Planches dans les premiers jours de chaque mois.

On s'abonnera pour une année; la Souſcription eſt ouverte juſqu'au 1^er^ de Décembre excluſivement, pour l'année ſuivante, & pareillement d'année en année.

(a) *Ce* Proſpectus, *qui eſt très-bien fait, ſe délivre chez les Libraires qui reçoivent les ſouſcriptions.*

(a) *Nous en avons vu une Eſtampe qui repréſente la belle mauve des jardins. On peut aſſurer que c'eſt effectivement la nature même. Nous l'avons examinée vis-à-vis de la plante, ainſi nous pouvons en porter un véritable jugement. Il eſt à deſirer qu'une entrepriſe auſſi utile ſoit encouragée par les perſonnes riches.*

On dépoſera 12 liv. en ſe faiſant inſcrire, qui ſeront imputées ſur les deux derniers Cahiers de chaque année, pour leſquels il n'y aura dès-lors rien à payer en les retirant.

Le premier Cahier paroîtra au commencement de Janvier 1770. Les Souſcripteurs payeront 6 liv. en l'envoyant chercher, & ainſi de ſuite de mois en mois pour les autres Cahiers qui ſe ſuccéderont ſans interruption. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit la premiere année, payeront 9 liv. au lieu de 6 liv. pour les Cahiers déja diſtribués, & ne jouiront de l'avantage de l'abonnement qu'un mois après qu'ils ſe ſeront fait inſcrire.

On aura l'attention de donner les premieres Epreuves ſuivant la date des ſouſcriptions.

On ſera libre de payer l'année entiere en ſe faiſant inſcrire.

On ſouſcrit à Paris, chez l'*Auteur*, rue Croix-des-Petits-Champs, au Magaſin de Chapeaux des Troupes du Roi; *Deſſain junior*, Libraire, Quai des Auguſtins; *Delalain*, Libraire, rue de la Comédie Françoiſe; *Lacombe*, Libraire, rue Chriſtine, près de la rue Dauphine.

Traité des Bois & des différentes manieres de les ſemer, planter, cultiver, exploiter, tranſplanter & conſerver; par M. Maſſé, Avocat (*a*). 2 vol. in 12 de près de 800 pages, en petit romain. A Paris, chez Hochereau, Quai de Conty, 1769.

Cet Ouvrage utile eſt précédé d'un Diſcours où l'Auteur donne des preuves de ſon ſçavoir ſur la matiere des bois par rapport à la Juriſprudence, & aux différents droits des Seigneurs & Propriétaires. Il donne enſuite un extrait des Mémoires publiés par M. de Buffon ſur la culture, l'amélioration & la conſervation des bois. Il termine ces préliminaires par un abrégé des Ordonnances rendues ſur l'exploitation des bois. On a mis à la fin de chaque volume une table des matieres fort étendue. L'Ouvrage en général nous a paru très bien fait. On y trouve, 1°. toutes les connoiſſances acquiſes juſqu'à préſent ſur l'économie végétale; 2°. les différentes méthodes qu'on peut employer pour élever un grand nombre d'arbres en pepiniere, ſoit à haute tige, pour planter en avenue, ſoit pour former des maſſifs; 3°. les différentes manieres d'exploiter les forêts & d'eſtimer la valeur d'un taillis, ou d'une futaie, eu égard à l'âge, à la qualité du terrein, & à l'eſpece d'arbres; 4°. enfin les moyens les plus convenables pour tranſporter, deſſécher & conſerver les bois; ce qui rend ce Livre abſolument néceſſaire à tous les Seigneurs, Propriétaires, Entrepreneurs, Marchands de Bois, Charpentiers, Menuiſiers, &c. & même à tous les Cultivateurs.

(a) *C'eſt l'Auteur du Dictionnaire Portatif des Eaux & Forêts.*

Eſſai ſur les Mœurs du Temps. Vol. in-12. A Londres, & ſe trouve à Paris chez Knapen. Prix, 50 ſols relié.

Nous ne pouvons mieux faire connoître cet Ouvrage qu'en copiant une partie de l'Avis préliminaire de l'Auteur.

» J'ai vu, dit-il, les erreurs de mon ſiécle, & j'ai publié ces Avis; je puis avoir » mal vu, & mes avis peuvent être mauvais, mais mes intentions ſont droites.

» Je parle aux riches en faveur des pauvres; à l'heureuſe partie de la Nation, » pour la partie ſouffrante & malheureuſe; » je veux rapprocher les conditions des » hommes, & diminuer cet intervalle immenſe que mettent les richeſſes entre un » homme & un autre homme, parce que » je ſens que je n'ai pas plus de droit qu'un » autre de manger quand j'ai faim, ou de » me chauffer quand j'ai froid. Je recommande la population comme un bien; je » deſire qu'on l'encourage, qu'on aille au- » devant d'elle, qu'on éloigne les obſtacles » qui peuvent la retarder. Je propoſe quelques réformes de notre éducation; j'attaque le luxe, ce grand deſtructeur des » mœurs, par ſon côté le plus fort, par le » rapport qu'il a avec les Arts, les Lettres » & l'Induſtrie, & je crois faire voir que » nos bons Ayeux, qui ne connoiſſoient ni » le rafinement lucratif du luxe, ni les reſſources du Commerce, ni les chefs d'œuvres productifs des Arts, vivoient plus riches & plus heureux que nous.

» Veuille le Ciel ſeconder mes intentions! & ma Patrie, l'un des plus puiſſan